

**RAPPORT
N° 2012/O2/143**

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 27 ET 28 SEPTEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**DESIGNATION DES MEMBRES ELUS
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE COMPOSANT
LE COMITE STRATEGIQUE D'ELABORATION
DU PADDUC**

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Mise en place d'un comité stratégique d'élaboration du PADDUC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération n°12/132 en date du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse arrêtant les grandes orientations et la stratégie d'élaboration du PADDUC, le Président du Conseil Exécutif propose la création d'un comité stratégique d'élaboration du PADDUC.

Cette instance pilotée par la conseillère exécutive en charge du PADDUC assurera le suivi permanent des travaux d'élaboration du PADDUC.

Elle sera animée en tant que de besoin par l'équipe technique de l'Agence d'Aménagement, de planification et d'Urbanisme de la Corse.

Dans le respect de cette délibération le Président du Conseil Exécutif propose ainsi à l'Assemblée de Corse de désigner deux représentants par groupe politique (un titulaire, un suppléant) qui constitueront ainsi le comité stratégique.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 12/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
COMPOSANT LE COMITE STRATEGIQUE D'ELABORATION DU PADDUC**

SEANCE DU

L'an deux mille douze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** la délibération n° 12/132 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2012 portant définition d'un modèle de développement pour la Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 59,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** avis de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

DESIGNE, ainsi qu'il suit ses élus, pour composer le comité stratégique d'élaboration du PADDUC, qui assurera le suivi permanent des travaux sous le pilotage de la Conseillère Exécutive en charge du PADDUC :

Titulaires :

Suppléants :

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Dominique BUCCHINI